

Au terme du séminaire de formation des maires de l'AMG/Trois questions au... maire de Libreville Rose-Christiane Ossouka Raponda : "Ce renforcement des capacités visait à permettre aux maires de s'informer, de se former et de se perfectionner"

Propos recueillis par : Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

Présidente de la structure associative regroupant l'ensemble des élus locaux du territoire national, l'édile de la capitale revient, dans cet entretien, sur les objectifs de cette rencontre organisée tout récemment à Kango, Moanda et Mouila, non sans faire l'état des lieux de la mise en œuvre dans notre pays de la loi organique sur la décentralisation.

L'union. Madame le maire, vous venez de boucler une caravane de formation à l'endroit des élus locaux, initiée par l'Association des maires du Gabon (AMG) que vous présidez. Quels en étaient les objectifs ? Quels sont les résultats attendus ?

Rose-Christiane Ossouka Raponda : Avant toute chose, je vous remercie de donner l'occasion au président de l'AMG que je suis d'édifier l'opinion sur les activités que l'association que je préside a organisées l'année écoulée. A cet égard, il convient de rappeler que lors de son assemblée générale ordinaire tenue à Lambaré en mars de l'année dernière, sous le très haut patronage de Son Excellence, Ali Bongo Ondimba, président de la République, chef de l'Etat, l'AMG avait adopté un programme d'activités dans lequel figurait le renforcement des capacités de ses membres. Celui-ci devait se tenir dans trois zones réparties sur le territoire national. C'est pour cette raison qu'il s'est successivement tenu à Kango dans la province de l'Estuaire, à Moanda dans le Haut-Ogooué et à Mouila dans la Ngounié. La session de Kango, tenue le 13 décembre 2016, était destinée aux

maires des provinces de l'Estuaire, du Moyen-Ogooué et de l'Ogooué-Maritime. Celle de Moanda, organisée le 16 décembre 2016, concernait ceux du Haut-Ogooué, de l'Ogooué-Lolo et de l'Ogooué-Ivindo. Quant à la session de Mouila, du 20 décembre 2016, elle s'adressait aux maires des provinces de la Ngounié, de la Nyanga et du Woleu-Ntem. Je signale, pour m'en féliciter, que cette session de formation était animée par deux experts de nationalité gabonaise. Ce renforcement des capacités avait pour objectif, d'abord de permettre aux maires de s'informer, de se former et de se perfectionner sur des matières essentielles se trouvant au cœur de leurs missions régaliennes. Comme vous le savez, la performance de toute organisation est largement tributaire de celle des personnes qui en ont la charge. Et dans un monde en perpétuelle mutation, où les savoirs, savoir-faire et techniques évoluent en permanence, il est impératif que les dirigeants locaux se renouvellent régulièrement sur le plan technique et professionnel, grâce notamment à ce genre de formation et de perfectionnement professionnels. Cette formation, sans aucun doute, va profiter non seulement aux maires, mais surtout aux institutions qu'ils dirigent et aux usagers des services publics municipaux.

Au regard de l'importance des thèmes abordés, notamment celui des attributs du maire, ces rencontres étaient d'une importance capitale. Avez-vous le sentiment que l'officier d'état-civil ignore beaucoup au sujet de ses attributs ?

En effet, cette session de renforcement des capacités portait sur deux thématiques importantes, à savoir les attributs du maire et la coopération décentralisée. Faut-il considérer qu'en articulant la session de formation sur les



Le maire de Libreville Rose-Christiane Ossouka Raponda.

attributs de maire notamment, cela veut dire que l'officier d'état-civil gabonais est ignorant de ses attributs ? Certainement pas ! Rien que l'insinuer équivaldrait à faire gravement injure au maire qui, malgré les nombreuses contraintes auxquelles il fait quotidiennement face, remplit avec zèle et professionnalisme ses missions. D'ailleurs, le renforcement des capacités des dirigeants, publics ou privés, participe des choses normales et même très largement recommandées de nos jours, dans la mesure où il contribue à l'amélioration de leur performance et de la qualité des services fournis aux usagers. En ma qualité de président de l'AMG, je saisis l'occasion que vous m'offrez pour renouveler mes félicitations et mes encouragements aux membres de l'association qui ne ménagent pas leurs efforts pour être à la hau-

teur de leurs responsabilités et des attentes des populations. Du reste, notre association compte développer et renforcer des activités de cette nature qui constituent véritablement des moments précieux de partage d'expériences et d'enrichissement mutuel.

Avec la tenue de cette session de formation, s'achemine-t-on vers l'adoption des textes d'application de la nouvelle loi organique sur la décentralisation ?

De façon stricte, l'organisation de ce renforcement des capacités n'a aucun lien direct avec l'adoption des textes d'application de la nouvelle loi organique n°001/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation. Mais puisque vous m'interrogez dessus, sachez que l'adoption des textes d'application en cause est prescrite par la loi organique elle-même, et par conséquent cette prescription s'impose aux pouvoirs publics. Du reste, de même qu'il s'est personnellement impliqué pour l'adoption de la nouvelle loi organique, c'est de la même façon que le président de la République, chef de l'Etat s'investit à l'adoption dans les plus brefs délais desdits textes d'application. Et il vous souviendra que lors de l'assemblée générale ordinaire de notre association tenue à Lambaré, il avait à nouveau instruit solennellement le gouvernement à cet effet. Lequel travaille d'arrache-pied à l'élaboration et à l'adoption de ces textes. En tout état de cause, il importe de souligner que l'AMG constitue un interlocuteur privilégié pour le gouvernement dans la mise en œuvre effective de la décentralisation dans notre pays. Et dans ce sens, notre association ne manque pas de lui faire tout plaidoyer ou toute proposition qu'elle juge utile à la défense pertinente de cette cause (mise en œuvre effective de la décentralisation).

Réunion extraordinaire du directoire du CLR La reconstruction du siège à l'ordre du jour

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon

AUTOUR de Jean-Boniface Assélé, le président-fondateur du parti, le directoire du Centre des libéraux réformateurs (CLR) s'est réuni jeudi dernier à son siège sis au Cabaret des artistes, dans le cinquième arrondissement de Libreville. Au cours de ce tour de table élargi aux coordonnateurs provinciaux et communaux, il était principalement question d'évoquer la reconstruction du siège qui avait été victime d'un incendie il y a plus d'un an.

C'est pour cette raison que le général à la retraite a convié les siens afin de remettre sur pied ce qui constitue leur base. "Quand on brûle le siège, c'est comme si on nous tuait", a relevé le président du CLR qui pensait, ainsi qu'il a souligné, compter sur l'Etat afin de déterminer les auteurs de cet acte odieux. Malheureusement les "céléristes" n'ont pas eu gain de cause à ce niveau. Et le président du CLR de déclarer : "Nous avons laissé passer un an en croyant que l'Etat allait mettre la main sur les bandits. En vain. C'est pour cela que j'ai demandé à tout le monde d'apporter un sac de ciment, du sable, des briques (...) pour reconstruire notre siège".

Par ailleurs, dans un échange avec les journalistes, le "célériste" en chef a donné son opi-



Le président du CLR a appelé les siens...



... à reconstruire ensemble le siège de leur parti.

nion sur l'opération "Mains propres" lancée il y a peu par la justice gabonaise, qui a déjà mis deux anciens membres du gouvernement en prison. Jean-Boniface Assélé a dit que sa formation politique soutient l'initiative du président de la République. "C'est une chose formidable. Il faut que le président de la République continue sur cette voie. Il faut qu'on ar-

rête ceux-là. Nous, on peut dire qu'on a volé un peu avec des marmites. Mais, il y en a qui sont venus voler avec des pelles, des caterpillars. Ils doivent être punis. Le président de la République a été extraordinaire", a-t-il insisté. En clair, le Centre des libéraux réformateurs a dit encourager Ali Bongo Ondimba à poursuivre son initiative.

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET DES HYPOTHEQUES

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 33 de l'ordonnance 5/PR du 13 février 2012, le Conservateur de la Propriété Foncière porte à la connaissance du public qu'une procédure d'immatriculation est engagée suivant les réquisitions et pour les parcelles dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Les éventuelles oppositions aux immatriculations seront reçues à la Conservation de la Propriété Foncière dans le délai de 15 jours à compter de la date de parution du présent avis, passé ce délai, la forclusion sera encourue.

N° de la R. I.	Date de la R.I	parcelle	section	Ville ou district
12 823	07 décembre 2016	175	BI	Franceville
12 879	04 janvier 2017	81	YQ	Libreville
12 883	05 janvier 2017	88	YU	Libreville
12 902	23 janvier 2017	181	RF	Libreville
12 904	25 janvier 2017	43	BE	Libreville

